

Troistorrents, le 28 janvier 2025

Case postale 65
1872 TROISTORRENTS

+41 (0) 24 476 80 10

administration@troistorrents.ch

www.troistorrents.ch | 

Notre réf. : CCI/dau

A qui de droit

Certificat de bonne vie et moeurs

Madame, Monsieur,

Suite à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2024, de la Loi sur l'information publique, la protection des données et l'archivage (LIPDA) révisée et en l'absence d'une base légale formelle, le Conseil communal a décidé de renoncer à établir et délivrer des Certificats de bonne vie et moeurs.

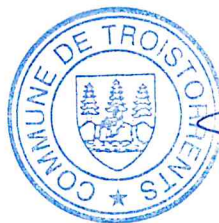
En cas de nécessité, nous vous recommandons de solliciter des documents objectifs déjà disponibles tels qu'extrait de casier judiciaire, attestation de non-poursuite, attestation d'absence d'acte de défaut de biens ou encore attestation de domicile.

Cette lettre a valeur de justification vis-à-vis des demandeurs initiaux (employeurs, etc.).

En espérant vous avoir utilement renseignés, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour la Commune :

C. Cipolla, Présidente



E. Donnet-Monay, Secrétaire